

Séance de mardi 25 février 2020

<u>Président</u>	M. Yves Charrière
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutateurs</u>	M. Pieter Volgers
	M. Johann Frain

42 Conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Nicolas Rosat, Véronique Bezençon, Shanti Babajee, Anaïs Piguet, Guillaume Schneider, Stéphane Cloux, Mathieu Félix, Verena Gubler, Guy Maurer, Lorette Killias Leutwiler, David Terraz, Philippe Herschke, Jorge Martins.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour tel que présenté est accepté à l'unanimité.

Les Conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel : president.conseil@aubonne.ch et secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2019

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaires, il est accepté avec remerciements à son auteur (5 abstentions).

2. Communications du Bureau

Le Bureau du Conseil a été occupé fin 2019 et début 2020 par les votations et élections complémentaires au CE.

Le premier objet fédéral traitait pour « Davantage de logements abordables » ; cette initiative a été refusée au niveau fédéral à 57,1%, acceptée au niveau cantonal vaudois à 53,24%. A Aubonne, elle a été refusée à 53,3% pour une participation communale de 48,93%. Le deuxième traitait de la « Discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle » ; celle-ci a été acceptée au niveau fédéral à 63,1%, acceptée également au niveau cantonal à 80,19%, ainsi qu'à Aubonne à 77,37%. pour une participation communale de 48,82%.

Quant à l'élection complémentaire au CE, Mme Christelle Luisier a été élue au premier tour par 56,21% des voix. Les résultats aubonnois sont les suivants : Christèle Luisier, 56,57%, Juliette Vernier, 21,17%, Guillaume Morand, 13,76% et Jean-Marc Vandel, 5,41% pour une participation de 35,45%. Il est intéressant de constater que plus de 27,5% des personnes qui se sont déplacées aux urnes ne se sont exprimées que sur les objets fédéraux et n'ont pas voté pour l'élection complémentaire au CE ; il ne s'agit pas de votes blancs, mais de voix non exprimées. Le travail du Bureau électoral s'est déroulé de manière optimale et le président remercie les scrutateurs ainsi que le personnel du Greffe communal pour leur travail.

Une infrastructure adaptée aux besoins du secrétariat du Conseil et du Bureau électoral a été demandée et accordée par la Municipalité et devrait être opérationnelle prochainement. Le président et la vice-présidente ont participé à une séance de préparation sur le fonctionnement des conseils communaux et généraux réunis d'Aubonne et Montherod pendant le premier semestre 2021. A ce titre, une séance d'information à l'attention des conseillers aura lieu mardi 5 mai 2020 à 20h00 à la salle communale de Montherod.

Divers changements d'adresses demandent une réactualisation de la liste d'adresses des conseillers par la secrétaire. Les conseillers qui en auraient d'autres à signaler, sont priés de les lui communiquer en fin de séance.

Le président propose de consulter le site internet communal pour connaître les manifestations du mois, www.aubonne.ch/agenda.

3. Rapports des commissions – Préavis no 14/19 – Remplacement des fenêtres de l'annexe 1993 du Collège du Chêne

M. Thierry Bertinotti remplace Mme Shanti Babajee dans la lecture du rapport de la commission, celle-ci étant souffrante.

M. François Linder donne lecture du rapport de la CoFIN. La commission émet le vœu que les investissements ne figurant pas dans le plan quinquennal soient répertoriés dans un tableau Excel ayant pour titre « Investissements votés par le Conseil hors budget ou plan quinquennal ». Dès lors la CoFIN, à l'unanimité de ses membres, préavise favorablement à l'octroi du crédit de Fr. 156'000.- TTC.

La commission, à l'unanimité de ses membres, prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- accorde un crédit de Fr. 156'000.- TTC pour le remplacement des fenêtres de l'annexe 1993 du Collège du Chêne
- autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet
- autorise la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt pour tout ou partie du montant et/ou par la trésorerie courante
- autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve « Entretien bâtiments communaux », compte N° 928114 du bilan.

Le président ouvre la discussion sur les rapports des commissions.

Mme Eve Jaquier Butterfield revient sur le rapport de la commission et précise qu'elle aurait souhaité de sa part un comparatif chiffré entre une entreprise spécialisée et un menuisier local, elle demande également si le problème de grandeur des fenêtres a été abordé, et les noms des entreprises ayant soumissionné. M. Thierry Bertinotti répond que les trois entreprises ayant soumissionné travaillent toutes avec de grands noms de fabricants. Les fenêtres vont être redimensionnées (une fenêtre et une imposte) comme pour la façade sud, soit une structure de fenêtre plus légère. Quant aux offres, il s'agit des entreprises Jean-Luc André à Aubonne, Celiag à St-Oyens et APF à Etoy.

M. Alain Biedermann salue le travail de la commission et relève que le délai de pose lui paraît court nonobstant les jours fériés des vacances pascales. M. le Municipal Michel Crottaz répond qu'il a eu confirmation ce jour qu'il est possible de recevoir ces fenêtres à temps pour une pose durant les vacances pascales si celles-ci sont commandées dès demain. M. Thierry Bertinotti, confirme le délai de commande de 6 semaines garanti et la mise en place d'un système de rotation des classes pour la pose, si besoin.

M. Wladimir Mange s'informe de la position municipale quant au vœu de la CoFIN de faire figurer les investissements n'apparaissant pas dans le plan quinquennal ayant pour titre : « Investissements votés par le Conseil hors budget ou plan quinquennal ». La Municipalité, par son municipal, M. Jean-Christophe de Mestral répond positivement à la requête de la CoFIN.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis municipal no 14/19 – Remplacement des fenêtres de l'annexe 1993 du Collège du Chêne est accepté à l'unanimité.

M. le Municipal Michel Crottaz remercie les commissions pour leur travail et le Conseil pour son vote de confiance.

Le président clôt ce point à l'ordre du jour.

4. Préavis no 1/20 – Caserne du feu du SDIS Etraz Région – Demande de crédit d'ouvrage

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier donne lecture du préavis municipal. En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Accorde un crédit de Fr. 6'585'000.- pour la construction d'une caserne du feu sur le site de Chetry
- Autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet
- Autorise la Municipalité à financer cet investissement par les subventions qui seront perçues et le solde par emprunt pour tout ou partie du montant et/ou par la trésorerie courante

- Autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un amortissement linéaire sur 30 ans, après déduction des éventuelles participations et subventions.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Alain Biedermann, Catherine Zweifel, Jorge Martins, Thierry Bertinotti, Charles Gabella. Suppléants : Evelyne Lenoble, Johann Frain.

Le président ouvre la discussion sur les remarques ou questions à la commission tout en rappelant que les conseillers peuvent les adresser par écrit. La parole n'étant pas demandée, le président clôt ce point à l'ordre du jour.

5. Réponse à la motion « Urgence climatique » - Mange et consorts II

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral donne lecture du rapport de la Municipalité.

Conformément à l'art. 72b du règlement du Conseil et bien qu'il ne s'agisse pas d'un préavis municipal, le Bureau propose qu'une commission se penche sur ces réponses et rapporte au Conseil. Le président demande si les conseillers acceptent cette manière de procéder en prenant la parole, celle-ci n'étant pas demandée, le Bureau propose la nomination de la commission suivante : Mme et MM. Jean-Gabriel Rey, Véronique Bezençon, Wladimir Mange, Gérard Ferry, Mathieu Félix. Suppléants : Guillaume Schneider, Julien Lüthi.

Le président ouvre la discussion sur les remarques ou questions à la commission tout en rappelant que les conseillers peuvent les adresser par écrit. La parole n'étant pas demandée, le président clôt ce point à l'ordre du jour.

6. Interpellation de MM. Schneider et Suter, membres de la commission consultative Transports et mobilité douce d'Aubonne

Le président a reçu en date du 8 janvier et conformément à l'art. 74 du règlement du Conseil communal une interpellation de MM. Guillaume Schneider et Nicolas Suter.

M. Nicolas Suter rappelle préalablement les noms des membres de la commission consultative « Transports et mobilité douce » : représentés par 6 conseillers communaux, soit Mmes et MM. Guillaume Schneider, Jean-Gabriel Rey, Kirsti de Mestral, Thomas Buchanan, Véronique Bezençon et lui-même et 4 représentants hors Conseil : Isabelle Patout, Jean-Philippe Egger, Sylvie Rosat, et un représentant de la SEFA pour les bus ARCC. Cette commission travaille en bonne intelligence avec la Municipalité. Cette interpellation est déposée de concert avec cette dernière afin de l'appuyer auprès de différents partenaires : communes, entreprises privées, régie des CFF.

M. Nicolas Suter donne lecture de l'Interpellation : « *Partant du constat qu'il y a une volonté affirmée entre Aubonne, Allaman et les villages avoisinants d'améliorer les infrastructures cyclables (bandes, pistes cyclables ainsi que parking à vélo), la commission consultative transports et mobilité douce d'Aubonne encourage la Municipalité à mettre tout en œuvre pour améliorer la situation des piétons et cyclistes.*

En effet, le 23 septembre 2018, les citoyennes et citoyens des communes d'Allaman et Aubonne ont plébiscité l'initiative « Voies cyclables et chemins pédestres », cette initiative a recueilli respectivement 91% et 87% de oui à Allaman et Aubonne, un message fort envoyé à nos autorités.

En ce sens, la commission demande à la Municipalité de mettre en place rapidement, en collaboration avec Allaman, une infrastructure de parking sécurisé pour les vélos dans le périmètre proche de la gare d'Allaman. Par ailleurs, la commission encourage vivement la municipalité à augmenter le nombre de parking à vélos efficaces (protégés, accessibles et proches des utilisateurs), dans les endroits stratégiques de la commune d'Aubonne, comme par exemple : Fossés-Dessous, écoles, place de jeux, gare d'Aubonne, etc.

Il s'agit là d'une première étape nécessaire au développement d'un réseau cyclable et piétonnier cohérent entre communes voisines, et permettra également un transfert modal vélo – transports publics nettement plus aisé.

Nous vous remercions de prendre en considération cette interpellation et de nous tenir informés de vos démarches allant dans ce sens ». Les signataires, Guillaume Schneider et Nicolas Suter.

Conformément à l'article du Règlement du Conseil communal précité, l'interpellation doit être soutenue par au minimum 5 membres du Conseil pour être prise en considération. Le président propose un vote à main levée. L'interpellation de MM. Schneider et Suter est soutenue à l'unanimité par les conseillers présents. La Municipalité peut y répondre séance tenante ou lors de la prochaine séance de conseil.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que la Municipalité y répondra lors de la prochaine séance mais tient à confirmer les propos de M. Nicolas Suter. Le soutien du Conseil est très important dans les démarches avec la commune d'Allaman et la Municipalité est heureuse du dépôt de cette interpellation.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Michel Crottaz annonce que les mises à l'enquête des amendements votés par le Conseil en 2018 seront déposées prochainement.

M. le Municipal Pascal Lincio annonce que Mme Louise Rohr, aubonnoise de 107 ans, est depuis peu la doyenne du canton de Vaud.

L'opération cantonale « Coup de Balai » aura également lieu à Aubonne dans la matinée du samedi 4 avril prochain. Un tous-ménages a été distribué à cet effet.

Il revient sur la question de Mme Verena Gubler du 26 novembre dernier concernant l'aide au ramassage de déchets à domicile pour les aînés. Après réflexion, la Municipalité a décidé d'entrer en matière à ce sujet. Les personnes ne bénéficiant ni d'aide familiale, ni de moyens de locomotion pourront s'annoncer auprès du Greffe municipal. Le ramassage aura lieu

mensuellement le lundi, jour d'ouverture de la déchetterie. Cette prestation sera mentionnée sur le site internet communal.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe sur les crédits votés : Révision du PQ du Chêne (Fr. 110'000.- votés), Fr. 73'700.- engagés à ce jour. Mise en séparatif Place du Temple (1'550'000.- votés), Fr. 976'500.- engagés à ce jour. Création d'un trottoir à l'av. Abraham Hermanjat (Fr. 520'000.- votés) Fr. 384'800.- engagés à ce jour. Réfection de la toiture du chalet du Pré de Rolle (Fr. 156'000.—votés), Fr. 4'680.- à ce jour. Réfection de la toiture du Pré d'Aubonne et adduction d'eau (Fr. 538'000.- votés), Fr. 21'520.- engagés à ce jour. Réponse partielle à la motion Leutwiler et consorts (Fr. 110'500.- votés), Fr. 99'450.- engagés à ce jour. Crédit d'étude caserne du feu (Fr. 185'000.- votés), Fr. 159'100.- engagés à ce jour. Travaux de réfection de l'Hôtel de ville (Fr. 250'000.- votés), Fr. 195'000.- à ce jour. Réfections des chaussées Hermanjat, Trévelin, Allaman et modernisation de l'éclairage public (Fr. 1'200'000.-) votés, Fr. 912'000.- engagés à ce jour. Rénovation de l'orgue du Temple (Fr. 66'500.- votés), Fr. 0.-. Etat de la dette : Fr. 26'900'000.- depuis janvier. Taux moyen de la dette : 0.74%.

Les communes de la région rolloise ont organisé le 30 janvier dernier des Assises concernant la facture sociale ; la commune d'Aubonne n'était pas représentée mais a transmis par écrit sa position. En 2001, la facture sociale était partagée par 1/3 – 2/3 entre canton et communes ; cette répartition a été modifiée en 2004 par le Grand Conseil en parts égales (50/50). Actuellement, les communes demandent à revenir à l'ancien mode de calcul. L'UCV et l'ADCV ont planché sur de possible solutions. Une de celles-ci serait de basculer entièrement la facture sociale à l'Etat contre un certain nombre de points d'impôt (16 points), cette solution permettrait mathématiquement de revenir à la situation d'avant 2001. M. Luc-Olivier Suter demande si cette initiative parlementaire a été considérée par le canton. Il lui est répondu par M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral qu'aucune initiative parlementaire n'a été déposée. L'UCV et l'ADCV sont en discussion avec le Conseil d'Etat qui a décidé la création d'un groupe de travail technique suivi d'une plateforme politique de manière à faire avancer les choses plus rapidement.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier informe sur le dossier HERA : les municipalités se rencontrent régulièrement et les collaborateurs communaux aubonnois s'impliquent dans le fonctionnement de la commune de Montherod (approvisionnement en eau, gestion du réseau, entretien des routes, etc.). Les municipalités ont également rencontré les présidents et vice-présidents des conseils des deux communes afin de préparer la gestion des six premiers mois de 2021 (fusion des conseils et des municipalités). Une séance d'information aux conseillers aura lieu mardi 5 mai à la salle communale de Montherod. Le budget 2021 sera établi en 2020 mais sera adopté par le nouveau Conseil communal en janvier 2021.

M. Christian Gilliéron, adjoint du service technique a démissionné ; la Municipalité cherche son remplaçant.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier présente M. Florian Ruffin, administrateur du Bureau Schopfer et Niggli qui présentera les plans des 3 variantes de contournement connues à ce

jour et d'une quatrième, inédite, appelée « *Variante du Chemin Neuf* » afin d'avoir ainsi une première vision du travail effectué sur le plan technique.

Actuellement l'objectif de la Municipalité est de provoquer une rencontre avec le Département des Infrastructures, et en particulier Mme Nuria Gorrite, ainsi que le service de la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes). La Municipalité propose également de transmettre ces informations à la commission « Transports et mobilité douce », pour qu'elle puisse plancher sur ces dossiers. La Municipalité rapportera ensuite au Conseil communal.

M. Florian Ruffin explique que les 3 variantes ont été rebaptisées : « *Variante Tunnel* » (*Maurer*), « *Variante Pont* » (*Meylan*), « *Variante A ciel ouvert* » (*Niederhauser*). La démarche fut de comparer les variantes en prenant en compte le réaménagement de la place de l'Ancienne Gare, qui est un élément majeur de la variante « *Tunnel* », celle-ci étant d'office réaménagée dans ce cadre. Le Bureau Schopfer et Niggli l'a donc également pris en compte pour les autres variantes : *Pont*, *A ciel ouvert* et *Chemin Neuf*. Le but était de conserver cette esquisse dans un tracé routier qui respecte les normes en vigueur.

M. Florian Ruffin présente les différentes variantes aux conseillers. Une discussion s'ensuit entre les membres du Conseil et ce dernier.

M. Yves Meylan demande si ces plans seront consultables par la population ou si cela reste confidentiel pour l'instant. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que le conseil communal est le premier interlocuteur de la Municipalité, c'est lui qui aura la priorité sur tous ces éléments. Il sera ensuite nécessaire d'organiser une séance d'information publique.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Questions, vœux et divers

M. Serge Thorimbert s'inquiète de la présence de plastiques dans les champs de cannabis des hauts d'Aubonne ; suite aux labours, de vastes morceaux de plastiques sont encore présents, ce qui est déplorable. Une instance communale s'est-elle rendue sur place ? M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'effectivement la Municipalité s'en inquiète. Une réunion des responsables municipaux de Bougy-Villars, Essertines-sur-Rolle, St-Oyens, Gimel, Montherod et Aubonne est prévue pour donner suite à cette histoire lamentable. Renseignement pris auprès de l'Etat, il semblerait que ce soit aux communes de réagir, ce qui est peu réjouissant. Pour M. Serge Thorimbert il faudrait interpellier l'instance de protection de l'Environnement. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que la Préfecture, interpellée, soutient et appuie les communes dans leur démarche.

M. Charles Gabella s'inquiète du rachat par un promoteur d'une parcelle située en vieille ville, sous le Temple. La définition du cadastre est peu précise par rapport à celle-ci et il craint que se réitère dans cette zone la même situation vue au chemin des Gélines. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier confirme l'interpellation de la Municipalité par des aubonnois à ce sujet. La Municipalité a été attentive à cette question et un avis de droit a été demandé. Cette propriété est effectivement en zone « Vieille ville », est soumise à l'ISOS et devrait par là même rester telle quelle. L'architecte et le propriétaire ont été convoqués afin d'être informés que la

Municipalité n'accepterait pas une construction qui entrerait en contradiction avec l'ISOS ; ces derniers ont déclaré vouloir continuer leur projet malgré les recommandations de la Municipalité. Une nouvelle rencontre avec les propriétaires intervenants est programmée prochainement. M. Charles Gabella précise qu'il entend que la Municipalité, en l'état actuel des choses, est fermement opposée à cette réalisation. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier acquiesce.

M. Daniel Blanchard questionne la Municipalité sur le rapport des engagements communaux sur les préavis, sachant qu'en ordre général les préavis bouclent en-dessous des montants accordés; il demande si l'on s'achemine vers une bonne surprise au bouclage des comptes ? M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que parfois, les travaux sont en dessous des chiffres prévus, mais un décalage temps existe jusqu'à vérification et règlement des dernières factures.

M. Daniel Blanchard revient sur la maigre participation de l'élection complémentaire au CE et pense que cela pourrait être lié au fait que passablement de citoyens aubonnois n'ont pas reçu le matériel de vote. Le président croit savoir qu'en effet un recours a été déposé en la matière au Grand Conseil. Il semblerait que 700 citoyens vaudois n'auraient pas reçu le matériel de vote complet ; ce recours est traité par le Bureau du Grand Conseil.

M. Yves Meylan, président de la Commission Culturelle annonce que le projet de soirée de réveillon évoquée lors de la séance des sociétés locales de novembre dernier a été abandonné, la commune d'Aubonne ne pouvant financièrement aider à sa réalisation.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

La séance se termine à 22h05 et le président rappelle la date de la prochaine séance : mardi 28 mars 2020.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Yves Charrière

Jacqueline Cretegnny